**Le 12 mai 2020**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 12 mai 2020 à 20 h par voie de téléconférence.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** par voie téléphonique Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Était également présente par voie téléphonique Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

**2020-05-065** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

**2020-05-066** **ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** l'adopter tel que rédigé.

**2020-05-067** **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 13 MAI AU 10 NOVEMBRE 2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**DE** nommer **Monsieur Paul Thériault** à titre de maire suppléant, à compter du 13 mai 2020 et jusqu'au 10 novembre 2020 et que le maire suppléant de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska soit désigné par l'adoption

de la présente, substitut de Madame le maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska à la MRC de Kamouraska.

Dans le cas d'une incapacité d'agir du maire ou de vacances dans la charge du maire, **Monsieur Paul Thériault**, maire suppléant en fonction et membre du conseil, est autorisé à signer tous les chèques et les ordres de paiement de la municipalité avec la directrice générale ou la directrice générale adjointe.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2019**

Madame Louise Hémond, maire, dépose son rapport sur le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2019.

**2020-05-068** **RÉEMBAUCHE DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIRS**

**CONSIDÉRANT** la pandémie de COVID-19 sévissant au Québec depuis le début de mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT** la mise à pied temporaire de Cédric Lauzon, agent de développement et de loisirs, depuis le 27 mars 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que la Santé publique du Québec a confirmé que les camps de jours pourraient avoir lieu cet été ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil évalue le camp de jour municipal comme un service essentiel ;

**CONSIDÉRANT** que l'agent de développement et de loisirs assume le rôle de coordonnateur du camp de jour ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Steeve Santerre
**Et** résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal procède à la réembauche son agent de développement et de loisirs, Monsieur Cédric Lauzon.

**2020-05-069** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2019-07 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020**

**ATTENDU** que le budget 2020 de la municipalité a été adopté à la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 ;

**ATTENDU** que le Conseil municipal doit décréter l'imposition des taxes afin de rencontrer les prévisions budgétaires de l'année 2020 ;

**ATTENDU** que le Conseil municipal a décrété les taux de taxation pour l'année 2020 dans le règlement 2019-07 adopté le 14 janvier 2020 ;

**ATTENDU** le contexte de la pandémie de COVID-19 et les mises à pied temporaires ou pertes de revenus affectant de nombreux contribuables ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil municipal tenue le 14 avril 2020 et que le projet de règlement numéro 2020-01 a été déposé à la même séance ;

**ATTENDU** qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 2020-01 depuis son dépôt ;

**ATTENDU** qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance ;

**ATTENDU** qu'avant l'adoption du présent règlement numéro 2020-01, la secrétaire-trésorière a fait mention de l'objet de celui-ci ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque
**Et** résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adopte le règlement numéro 2020-01 amendant l'article 8 du règlement 2019-07 décrétant les taux de taxation pour l'année 2020. Ledit règlement est conservé dans le Livre des Règlements prévu à cet effet.

**2020-05-070** **VERSEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT DES CITERNES - 2019-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal entérine le paiement de cinquante dollars (50,00$) pour chacun des citoyens et entreprises suivants qui ont déneigé les citernes au cours de l'hiver 2019-2020 : Monsieur Raymond Landry, Ferme Berlego S.E.N.C., Monsieur Gilbert Bossé, Monsieur Victorien Deschênes, Monsieur Steve Chénard, Ferme Laplante et Pelletier S.E.N.C., ainsi que Ferme J.P. Laplante & Fils.

**2020-05-071** **CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE ÉCO-L'EAU POUR L'ÉTALONNAGE DU DÉBIMÈTRE EN 2020, 2021 ET 2022**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a fait installer en 2018 un débitmètre au puits d'eau potable, tel que demandé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT** que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable exige par ailleurs des municipalités qu'elles fassent l'étalonnage annuel de leur débitmètre ;

**CONSIDÉRANT** que la firme Éco-l'eau, qui offre déjà des services professionnels d'opération des installations d'eau potable et d'eaux usées à la municipalité, a soumis une offre de service pour l'étalonnage du débitmètre au puits d'eau potable pour les années 2020, 2021 et 2022, au montant de sept-cent quatre-vingt dollars (780 $) par an, excluant les taxes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Vital Morin
**Et** résolu à l'unanimité des conseillers présent ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte l'offre de la firme Éco-L'eau pour l'étalonnage du débitmètre au puits d'eau potable pour les années 2020, 2021 et 2022, au montant de sept-cent quatre-vingt dollars (780 $) par an, excluant les taxes.

**2020-05-072** **OCTROI DU CONTRAT DE FAUCHAGE DES BORDURES DE CHEMINS**

**CONSIDÉRANT** les propositions déposées par Ferme D. M. Pelletier et Débroussailleuse R.D. pour le fauchage annuel des bordures de chemins ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission la plus basse est celle de Débroussailleuse R.B. ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Paul Thériault
**Et** résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de Débroussailleuse R.B. pour effectuer le fauchage des bordures de chemins durant l'été 20, au montant de soixante-cinq dollars (65 $) de l'heure plus taxes.

**2020-05-073**

**DEMANDE DE PRIORISATION DU PROJET DE VIDÉOTRON DÉPOSÉ AU CRTC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT « FONDS POUR LA LARGE BANDE » POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA**

**ATTENDU QUE** les MRC du Kamouraska, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques (KRTB) ont choisi de faire front commun pour le dossier Internet haut débit (IHD) afin de démontrer l'importance accordée par nos organisations à cet élément essentiel pour notre développement actuel et futur ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a lancé le 18 octobre 2019 l'appel de projets nommé « Régions branchées » dans le cadre du programme de financement « Québec haut débit » qui visait les secteurs qui étaient partiellement mal desservis en service IHD ;

**ATTENDU QUE** Vidéotron a déposé un projet à « Régions branchées » pour l'ensemble du KRTB pour les secteurs admissibles ;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a lancé le « Fonds pour la large bande du CRTC » le 13 novembre 2019 ;

**ATTENDU QUE** Vidéotron va déposer un projet au Fonds du CRTC pour les MRC du KRTB pour une couverture complète Internet haut débit ;

**ATTENDU QU**'avec la mise en commun des projets déposés à « Régions branchées » et celui au Fonds du CRTC assureraient une couverture IHD complète pour les quatre MRC du KRTB ;

**ATTENDU QUE** Vidéotron possède des licences du spectre des fréquences pour le service sans fil mobile (fréquences associées à la téléphonie cellulaire) ;

**ATTENDU QUE** le projet de Vidéotron est le seul projet qui touche les quatre MRC du KRTB, comparativement aux autres projets déposés qui ne touchent qu'a 3 de nos 4 MRC, laissant un territoire orphelin ;

**ATTENDU QUE** le projet de Vidéotron est le seul projet qui couvre l'ensemble des résidences et commerces des MRC du KRTB ;

**ATTENDU QU'**actuellement, le KRTB est situé entre deux zones déjà bien couvertes soient celles de la MRC de L'Islet à l'Ouest et la MRC Rimouski-Neigette à l'Est par l'entreprise Telus, qui a obtenu en 2017 une importante aide financière par les programmes « Québec branché » et « Brancher pour innover » ;

**ATTENDU QUE** la réalisation de ces projets rendrait complète la couverture IHD de l'Est-du-Québec, du côté Sud du fleuve Saint-Laurent ;

**ATTENDU QUE** la date limite du dépôt des projets au Fonds du CRTC est fixée au 1er juin 2020 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Marc Landry

**Et** résolu à l'unanimité des conseillers présent ;

**QUE** les membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demandent au CRTC de prioriser le projet déposé par l'entreprise Vidéotron pour les quatre MRC du KRTB en accordant à Vidéotron le financement nécessaire pour déployer un service Internet haut débit dans tous les secteurs admissibles au programme et ainsi assurer une couverture complète pour tout le KRTB par l'addition du projet déposé à « Régions branchées » du programme « Québec haut débit » en décembre 2019.

**2020-05-074** **EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-André a demandé à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska de lui fournir 350 mètres cubes d'eau, à raison de 50 mètres cubes durant 7 jours, pendant les travaux à son puits ;

**CONSIDÉRANT** les valeurs d'entraide et de solidarité intermunicipales, lesquelles animent le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska ;

**CONSIDÉRANT** les coûts occasionnés à la Municipalité pour la production de cette eau potable ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Marc Landry
**Et** résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal accepte de fournir environ 350 mètres cube d'eau potable à la Municipalité de Saint-André, au coût de 0,56 $ du mètre cube; le transport sera assumé par Saint-André.

**2020-05-075** **DEMANDES DE COMMANDITES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Steeve Santerre
**ET** résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Fondation André-Côté : **20 $**

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX**

**2020-05-076** **APPROBATION DES COMPTES**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

| | |
|---|---|
| - Liste des incompressibles : | 3 836,63 $ |
| - Liste des comptes à payer : | 26 892,30 $ |
| - Salaires et allocations de dépenses d'avril 2020 : | 14 038,25 $ |
| TOTAL : | 44 767,18 $ |

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'avril 2020.

_____
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2020-05-077** **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Vital Morin
**Et** résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20 h 57.

Signature du procès-verbal :

| | |
|---|---|
| Louise Hémond<br>Maire | Maude Pichereau<br>Directrice générale et secrétaire-trésorière |

**Note** :
« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

_____
Maire